

RÉPUBLIQUE DE CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE DE KOBDOMBO



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

KOBDOMBO COUNCIL

DECISION N° 00000005 /D/ C-KOBDO/CIPM/2026 DU

09 MARS 2026

Portant publication du résultat relatif à la consultation de gré à gré suivant autorisation N°0050826/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/ASH du 21 JANVIER 2026 du 21 janvier 2026 pour l'entretien du tronçon de route Endamba-Endom-Sobia (10 Km) y compris construction de pont sur la rivière TE a Sobia (8ml) et sur la rivière Nyabong a Ebobok (6ml).

Financement : Budget du MINTP- Ligne Fonds Routier - Exercices 2026, 2027 et 2028

Le Maire de la Commune de Kobdombo ,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
- Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté N°00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;
- Vu l'Arrêté N° 0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;
- Vu la Décision N°00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels ;
- Vu la Décision N°289/D/MINTP/CAB du 28 juillet 2021 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures ;
- Vu La circulaire 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2025 ;
- Vu Le Dossier de Consultation N°008./DC/C-KOBDOMBO /CIPM/2026 du 26 JANVIER 2026 suivant l'autorisation de gré à gré N°0050826/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/ASH du 21 janvier 2026 pour l'entretien du tronçon de route Endamba-Endom-Sobia (10 Km) y compris construction de pont sur la rivière TE a Sobia (8ml) et sur la rivière Nyabong a Ebobok (6ml) ;
- Vu L'offre du soumissionnaire ;
- Vu le Procès-Verbal N°008/PV/C-KOBDO/CIPM/2026 du 02 Mars 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Mairie de Kobdombo ;

DECIDE:

Article 1: L'entreprise dont le nom suit est retenu pour l'exécution des travaux d'entretien du tronçon de route Endamba-Endom-Sobia (10 Km) y compris construction de pont sur la rivière TE a Sobia (8ml) et sur la rivière Nyabong a Ebobok (6ml):

SOUSSIONNAIRE RETENU				
Noms et Adresses de l'entreprise retenu	Montants TTC Corrigé (en FCFA)	Montants TTC lus lors de l'ouverture des plis en FCFA	Rang	Observation
AIR FORAGE SARL B.P : 30 342 Yaoundé ; TEL. : 243 60 14 60/675 11 71 27	299 574 772,00	299 574 772,00	1 ^{er}	Offre financière la moins-disante (Délai d'exécution : 15 mois)

Article 2 : Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter à la Commune de Kobdombo, pour la souscription de son projet de marché.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Copie :

- MINMAP
- ARMP

Kobdombo, le

09 MARS 2026



Sa Majesté
ZE BIWOLE Caulin
PLET - TQG
Ingénieur Agronome - PV
Chercheur en Sciences de l'Ingénieur